

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 14 avril 2025 A 20h

Convocation : 08 avril 2025

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick ; GROSJEAN Michel ; CASANOVA Marie-Françoise ;
GALLARDO José ; JEANNIN Mauricette ; ORMAUX Jean ; POMARO Marie-Ange ;
PETITJEAN Danielle ; JANIER-DUBRY Catherine ; BECOULET Bernard ;
TANGUY Jean-François ; STADLER Jean-Charles ; GUILLON Nadia ; BAILLY Pascale ;
SCHERRER Stéphanie

Conseillers absents :

ROUSSEL Frédéric (procuration à GALLARDO José)
DEVILLERS Martial (procuration à TANGUY Jean-François)
KOZIURA Jérôme (procuration à BAILLY Pascale)
COLLOT Christine (procuration à CORNE Patrick)

Ordre du jour :

1. Forêt : programme de travaux 2025
2. Taux d'imposition 2025
3. Budgets primitifs 2025
4. ADAT : avenant n°01 à la convention relative à la mission d'assistance informatique
5. GBM : convention de prestations d'entretien pour les voiries de la ZAC « Aux Planches de Cromary »
6. Association « Collectif Écocitoyen » : demande de subvention
7. Déplacement en formation du personnel : prise en charge des frais de repas

01- FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

Après présentation du programme des travaux forestiers 2025, le conseil municipal :

- Accepte le projet présenté par l'ONF,
- Autorise le maire à signer le devis correspondant.

Parcelle(s)	quantité	Prestation	Essence(s)	Prix de vente	
				unitaire	total
20r	0.7 ha	dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnement / dégagement manuel de plantation	Chêne	1 434.00	1 003.80
18pa	7 ha	ouverture de cloisonnement d'expl au broyeur		322.00	2 254.00
17a	3,5 ha	dépressage de régénération avec maintenance des cloisonnements	chêne et diversité autre	1 511.00	5 288.50
21pa	1 FO	travaux préalables à la régénération : broyage en plein au chenillard			3 294.00
21pa	1000 PL	fourniture et mise en place de plants	pin noir d'Autriche	5.06	5 060.00
115 pa	2 ha	dégagement mécanique de régénération naturelle		418.00	836.00
124 r	3 ha	dégagement naturel en plein de régénération naturelle	chêne	1 122.00	3 366.00
134-135-136	0,70 km	préparation de la future route forestière, côté Chaudfontaine		585.00	409.50
					21511.8

Adopté par 19 voix pour.

02- TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame CASANOVA Marie-Françoise, adjointe chargée des finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Madame CASANOVA propose de maintenir les taux 2024.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	bases d'imposition prévisionnelles 2025	taux de référence		taux global	taux proposés au vote	produits attendus
		ancien taux communal	ancien taux départemental			
Taxe foncière bâtie (FTB)	1 884 000.00	9.79%	18.08%	27.87%	27.87%	525 071.00
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	42 800.00			12.84%	12.84%	5 496.00
Taxe d'habitation (TH)	37 400.00			9.81%	9.81%	3 669.00
						534 236.00

coefficient correcteur	0.726647
contribution coef correcteur	- 168 984.00
ressources fiscales prévisionnelles	365 252.00
TFB : alloc comp personnes de condition modeste	193.00
TFB : alloc compensatrice locaux industriels	93 120.00
TFB : logements sociaux : exo longue durée	1 791.00
TFNB : alloc compensatrices	545.00
montant total prévisionnel de la fiscalité directe	460 901.00

Adopté par 19 voix pour.

03- BUDGETS PRIMITIFS 2025

Après délibération, le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2025 dont les balances générales se présentent ainsi :

Budget principal

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	427 310.00	70	Produits du domaine	140 420.00
012	Charges de personnel	481 500.00	73	Impôts et taxes	164 850.00
65	Charges de gestion courante	121 770.00	731	Fiscalité locale	378 430.00
66	Charges financières		74	Dot. Subv. Participations	309 465.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	75	Autres prod. De Gest° courante	157 475.00
014	Atténuation de produits		77	Produits spécifiques	
			013	Atténuation de charges	3 500.00
total dépenses réelles		1 031 080.00	total recettes réelles		1 154 140.00
042	Opérations d'ordre	111 071.00	042	Opérations d'ordre	
total dépenses de l'exercice		1 142 151.00	total recettes de l'exercice		1 154 140.00
023	Virement sur section d'investissement	55 064.00	002	Excédents reportés	86 156.89
total général		1 197 215.00	total général		1 240 296.89
INVESTISSEMENT					
10	Dotat° Fonds divers & réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	526 542.28
16	Emprunts, remboursement capital	11 400.00	13	Subventions d'investissement	200 920.00
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
204	Subv. D'équipement versées	90 300.00	204	Immob incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	341 555.00	21	Immob corporelles	
23	Immobilisations en cours		024	Produits des cessions	11 000.00
total dépenses réelles de l'exercice		443 255.00	total recettes réelles de l'exercice		740 462.28
			040	Opérations d'ordre	111 071.00
total dépenses de l'exercice		443 255.00	total recettes de l'exercice		851 533.28
Crédits de report 2024		118 700.00	Crédits de report 2024		50 680.00
total avant déficit antérieur		561 955.00	total avant autofinancement		902 213.28
001	Déficit antérieur reporté	395 322.28	021	Virement de la section de fonctionnement	55 064.00
total général		957 277.28	total général		957 277.28

- Section d'investissement équilibrée
- Section de fonctionnement : excédent prévisionnel de 43 081,89 €

Budget forêt

budget 2024

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	183 000.00	70	Produits du domaine	93 440.00
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Charges de gestion courante		74	Dotations, participations, subventions	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		013	Atténuations de charges	
total dépenses réelles		183 000.00	total recettes réelles		93 440.00
042	Opérations d'ordre		042	Opérations d'ordre	
total avant autofinancement		183 000.00	total avant autofinancement		93 440.00
023	Autofinancement	91 880.00	002	Excédents reportés	420 658.76
total général		274 880.00	total général		514 098.76
INVESTISSEMENT					
10	Dotat° Fonds divers & réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	18 999.44
16	Emprunts, remboursement capital		13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subv. D'équipement versées		204	Immob incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	157 600.00	13	Subv. D'investissement	65 720.00
			024	Produits des cessions	
total dépenses réelles		157 600.00	total recettes réelles		84 719.44
CRBP 2024		19 165.00	001	Excédents reportés	165.56
total dépenses d'investissement		176 765.00	total avant autofinancement		84 885.00
			021	Autofinancement	91 880.00
total général		176 765.00	total général		176 765.00

- Section d'investissement équilibrée
- Section de fonctionnement : excédent prévisionnel de 239 218,76 €

Adopté par 19 voix pour.

04- ADAT : AVENANT N°01 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la mission d'assistance informatique est assurée par l'ADAT : Agence Départementale d'Appui aux Territoires. Dans ce cadre, nous avons signé avec elle, le 31/10/2019, une convention pour « la prestation optionnelle de sauvegarde et de restauration des données ».

Le « référencement des fournisseurs ayant évolué », l'ADAT propose un avenant pour valider cette évolution. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte cet avenant,
- Autorise le Maire à signer le document.

Adopté par 19 voix pour.

**05- GBM : CONVENTION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN POUR LES VOIRIES DE LA ZAC « AUX
PLANCHES DE CROMARY »**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, suite au transfert de la zone d'activités « Aux Planches de Cromary » à GBM, la commune reste en charge de l'entretien courant des espaces publics de la zone ; les modalités étant établies par convention. La convention du 01/01/2020, arrivée à échéance le 31/12/2024, doit être renouvelée, sans modifications sur les dispositions.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la nouvelle convention, à effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée maximum de 5 ans.
- Charge le Maire de signer la convention.

Adopté par 19 voix pour.

06- ASSOCIATION « COLLECTIF ECOCITOYEN » : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du collectif écocitoyen, association du village, en date du 04/04/2025.

Considérant que le collectif écocitoyen a déposé sa demande après la date butoir, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Votes :

Contre l'attribution de la subvention : 9 voix

Pour l'attribution de la subvention : 6 voix

Abstentions : 4

07- DEPLACEMENT EN FORMATION DU PERSONNEL : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

Référence :

Délibération n°40/2022 du 12/07/2022

Après mise en place des frais kilométriques dans la délibération référencée, le maire propose au conseil municipal la prise en charge, par la commune, des frais de repas des agents en formation et qui doivent payer leur repas.

Après délibération, le conseil :

- Accepte le principe du remboursement des frais de repas
- Choisit la formule suivante : prise en charge forfaitaire des frais de repas au taux prévu pour les agents de l'Etat, soit 20 €, sans justificatif.

Adopté par 19 voix pour.

La séance est levée à 21h20.